Déchets, cantines, crèches et transports : le Conseil des prélèvements obligatoires veut accroître la part payée par les usagers

17/11/2026 à 15h17



Le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO), organisme associé à la Cour des comptes, recommande aux collectivités locales de recourir davantage aux redevances payées par les usagers. La collecte des déchets, les cantines scolaires, les crèches et les transports collectifs figurent parmi les services concernés.

Dans un rapport rendu public mardi 17 novembre, l'institution juge préférable cette piste à la création d'un nouvel impôt local destiné à remplacer la taxe d'habitation sur les résidences principales. Elle souhaite également renforcer le lien entre les services effectivement utilisés et leur financement.

Il s'agit de préconisations, et non d'augmentations tarifaires déjà décidées : les montants facturés aux habitants dépendraient des choix des collectivités.

Photo d’archives : Cour des comptes, Paris – Tangopaso / Wikimedia Commons, domaine public.

Source : Le Figaro, 17 novembre 2026.